



DIRECTION DE L'ORDRE PUBLIC
ET DE LA CIRCULATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Préfecture de Police communique :

Le vendredi 27 avril et le samedi 28 avril 2018, à l'occasion de la 3ème édition du Grand Prix du FIA Formula E Paris ePrix, un championnat de course automobile utilisant des monoplaces propulsés par un moteur électrique.

Programme :

Vendredi 27 avril 2018

09h 00 à 20h 00 : Ouverture uniquement à la presse aux espaces intérieurs

12h 00 à 20h 00 : Ouverture du « eVillage » au public

14h 00 à 16h 00 : Test du circuit

Samedi 28 avril 2018

07h 00 à 22h 00 : Ouverture uniquement à la presse aux espaces intérieurs

07h 30 : Ouverture de la manifestation au public

08h 15 : Essais libres N°1

10h 30 : Essais libres N°2

12h 00 : Essais qualificatifs du groupe 1

12h 10 : Essais qualificatifs du groupe 2

12h 20 : Essais qualificatifs du groupe 3

12h 30 : Essais qualificatifs du groupe 4

12h 45 : Super Pôle

13h 15 : Trophée de la Mobilité Electrique des Parisiens

16h 04 : Course

17h 05 : Remise des prix

18h 00 : Fermeture de la manifestation au public

Le circuit : Le circuit d'une longueur de 1 920 mètres contourne l'Hôtel des Invalides en empruntant les voies suivantes :

- Place des Invalides
- Boulevard des Invalides
- Avenue de Tourville
- Place Vauban
- Boulevard de la Tour Maubourg
- Avenue de la Motte Picquet

Ainsi, le secteur des Invalides sera fortement impacté par des mesures de restrictions au stationnement et à la circulation. Ces mesures seront prévues par arrêté préfectoral.

Les Interdictions au stationnement :

Dès le mercredi 11 avril 2018, à partir de 06 heures 00, dans le cadre de la phase de montage, les premières mesures d'interdiction au stationnement seront mises en œuvre et s'intensifieront progressivement.

Lors de la phase de démontage, les emplacements seront libérés progressivement et disponibles à partir du dimanche 29 avril 2018, à 08 heures 00.

L'avenue du Maréchal Gallieni :

Dès le samedi 21 avril 2018, à partir de 06 heures 30, l'avenue du Maréchal Gallieni verra sa chaussée réduite de moitié. Le double sens de circulation sera préservé. Ce dispositif est prévu jusqu'au mercredi 02 mai 2018 à minuit.

L'interdiction de circulation liée à l'événement :

Du vendredi 27 avril 2018 à 01 heure 00, jusqu'au dimanche 29 avril 2018, 08h 00, pour permettre le déroulement du championnat, un périmètre d'interdiction à la circulation sera mis en place depuis les voies suivantes qui demeurent libre à la circulation:

Quai d'Orsay – rue Aristide Briand – place du Palais Bourbon – rue de Bourgogne – rue de Varenne – rue Barbet de Jouy – rue de Babylone – place André Tardieu – rue d'Estrées – avenue Duquesne – place de l'Ecole Militaire – avenue de la Motte Picquet (chaussée côté pair) – rue Ernest Psichari – rue de Grenelle – boulevard de la Tour Maubourg.

Mise en place de navettes :

Afin de faciliter les déplacements piétons, des navettes gratuites seront mises en circulation du vendredi 27 avril 2018 jusqu'au samedi 28 avril 2018, entre 07 heures et 18 heures 00

Par voie de conséquence, la Préfecture de Police conseille aux automobilistes de contourner très largement le secteur de l'Esplanade des Invalides.